

La mise en œuvre de la **politique de lecture publique** de la Collectivité de Corse s'articule autour des missions suivantes :

- > Assurer la desserte sur l'ensemble du réseau de lecture publique implanté sur le territoire :
 - Prêt direct aux usagers via les tournées bibliobus
 - Prêt indirect aux dépositaires des médiathèques communales, relais-lecture, et autres...
- > Aide à la constitution des fonds et soutien technique pour l'ensemble des structures desservies.
- > Mise en œuvre d'un programme d'animations sur le réseau.

Les services Lecture publique Cismonte et Pumonti proposent en particulier d'accompagner **les collectivités et les responsables de bibliothèques ou relais lecture** sur :

- > la constitution et la valorisation des fonds répondant à une politique documentaire cohérente,
- > l'accompagnement aux différents dispositifs Livre et lecture publique proposés par le Règlement des Aides (acquisition d'ouvrages, construction, extension, réaménagement, mobilier, dotation informatique...),
- > l'accompagnement pour la mise en place d'animations au sein des structures,
- > Le conseil technique pour l'ensemble des tâches bibliothéconomiques et de gestion des médiathèques.



Référent



Direction de la culture
Direction adjointe livre et lecture publique

Service Lecture Publique Cismonte
Médiathèque Territoriale de Prêt Cismonte
BP39 – 20250 CORTE

Service Lecture Publique Pumonti
Médiathèque Territoriale de Prêt Pumonti
ZI du Vazzio – BP925 - 20000 AJACCIO cedex 9

Bénéficiaires

Communes, intercommunalités,
associations et autres structures
administratives

Partenaires

Direction Régionale des Affaires Culturelles Corse
(DRACCorse)

Education Nationale

Associations culturelles et éducatives

Formes et modalités d'intervention

Conseils

Visite sur site

Aide à l'étude et à la faisabilité de projets de création de médiathèques

Action de formation bibliothéconomique du personnel dépositaire

Mise à disposition du catalogue

Aide à l'action culturelle (politique incitative d'animation)

Remise de ressources, de fiches et de documents techniques (vade-mecum...)

Orientation vers d'autres structures ressources (partenaires), ou d'autres dispositifs de soutien et d'accompagnement

Délai d'intervention

Le délai de réalisation de la mission est défini conjointement avec la collectivité